

**INSTITUTION ,**  
**LIEU DE VIE,**  
**FAMILLE D'ACCUEIL :**  
**QUELLES SOLUTIONS**  
**POUR LES**  
**" INCASABLES " ?**

## Table des matières

Introduction.....	3
I.Des Structures d'accueil.....	6
A.Petit historique des modes de prises en charge.....	6
1)L'internat.....	6
2)Les familles d'accueil.....	8
3)Les lieux de vie. <sup>8</sup> .....	11
B.Les structures d'accueil, aujourd'hui : répondre à une commande.....	12
1)Le schéma départemental <sup>16</sup> .....	13
9.Embryon de réflexion.....	14
II.Qui sont ces "incasables" ?.....	15
A.De "l'Apache" du début du siècle, à la "Haine" des banlieues.....	15
1)De 1900 à 1968.....	16
3.1970 à 1998.....	16
3)Des conséquences du changement.....	17
B.Les «incasables».....	18
1)Généralités.....	18
2)Eddie, Séverine et Loïc.....	18
3)Un "Impossible travail".....	19
III.Oser des prises en charge à géométrie variable.....	21
A.Le cas de Daniel.....	22
1)Daniel.....	22
2)Le Placement de la dernière chance.....	23
3)Déroulement de la mesure et conclusion.....	24
B.Où caser les «incasables» ?.....	25
1) «Incasables» à tous les sens du terme.....	25
2)Multiplier les prises en charges individualisées.....	27
Conclusion.....	29
Bibliographie.....	31

## INTRODUCTION

### Problématique :

*Les institutions " agréées", officielles (ou reconnues comme telles), s'adressent à des jeunes aux problématiques bien définies.*

*Lorsque les problèmes posés par le jeune accueilli dépassent un certain seuil, ces structures, se trouvent dans l'incapacité de satisfaire aux besoins qu'exige une prise en charge souvent lourde et pouvant mettre en danger la stabilité du groupe d'accueil.*

*Pour ces jeunes, les solutions sont ailleurs ! Peut-être hors des sentiers battus.*

*La tentation serait alors de chercher " LA SOLUTION", celle qui répondrait de façon universelle aux problèmes posés par ces jeunes «incassables».*

Pour un certain nombre de jeunes, les prises en charges proposées se révèlent inopérantes à long terme.

Souvent le jeune a été placé très tôt. Devenu adolescent, il se révolte contre les systèmes de prise en charge. C'est à cette époque que se réactivent des processus jusqu'ici en latence (l'adolescence par exemple). Déstabilisé, le fragile équilibre est rompu, la violence devient insupportable. Ce sera alors l'errance de foyer en famille d'accueil et de famille d'accueil en lieu de vie, jusqu'à l'exclusion complète.

C'est un enchaînement de nouveaux mandats judiciaires, de nouvelles propositions des services sociaux. Tous ces circuits sont officiels, "agréés". Quelles que soient les qualités des lieux d'accueil, le jeune continue de disfonctionner conformément à ce qu'il pense comprendre de son rôle au sein de la société. Il a des bonnes raisons pour ne pas changer : : « Lorsque, au cours de l'existence, des solutions ou des issues alternatives ont fait durablement défaut, force est, pour chacun, de progressivement s'habituer à l'inconfort du mal-être : on déploie ses efforts non plus pour "en sortir", mais pour simplement tenter de l'aménager au mieux et trouver ainsi *un minimum de confort dans l'inconfort*? Fort de la dimension de vérité que représente cet état, on en vient à s'identifier à cette part de soi dans laquelle on se reconnaît, et cette identification partielle tend à devenir globale ? C'est une auto-identification négative qui se met en place, surtout lorsque l'environnement vient renforcer chez le sujet le sentiment... d'être mauvais... L'idée de changer devient progressivement impensable ; elle peut même se présenter, à terme comme une manière de trahison de soi-même. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> In : "L'institution et les paradoxes du changement" de René Clément dans «quelles interventions face à l'exclusion ? », revues Connexion, N°62, 1993, Ed. ÈRES.

Dans certains cas, les placements «classiques » s'avèrent donc inefficaces. Oser sortir des sentiers battus permettrait de faire découvrir au jeune qu'il existe d'autres choses dans la vie que ce qu'il en a vu jusqu'à présent.

Une prise en charge plus marginale permettra, peut-être, à un jeune en rupture avec la société, de retrouver des repères et des valeurs qui l'aideront à prendre une place au sein de cette société. Cela va supposer de la part des services sociaux et du juge engagé dans l'accompagnement, un déplacement de leurs propres façons de voir. Ce mode de travail plus marginal, modifie nos façons d'appréhender l'apprentissage de la vie.

Ainsi ce changement d'échelle de valeurs pousse l'ensemble des acteurs à se re-questionner. Quel sens donnent-ils au placement du jeune concerné, qu'attendent-ils pour ce jeune, de ce jeune ?

Il s'agit pour l'ensemble des travailleurs sociaux engagés dans la prise en charge de prendre des risques. Naviguer, hors des routes connues, à toujours poser des problèmes qui demandent l'invention de nouvelles réponses.

Je me propose d'aborder ce problème des jeunes «incasables»<sup>2</sup> sous l'angle institutionnel et sous celui des solutions envisageables. Les problématiques en cause feront l'objet d'un court chapitre destiné à situer rapidement quels sont les jeunes concernés.

J'essaierai dans un premier temps de définir rapidement quelles sont les commandes faites aux institutions repérées comme classiques. Je chercherai à voir comment ces formes de prises en charge qui étaient innovantes à leur création ont vieilli et ne répondent plus que partiellement aux nouveaux problèmes posés.

J'exposerai ensuite, quels sont les nouveaux types de problèmes qui se posent aux institutions. Puis, à titre d'exemple, je parlerai du cas de Daniel. Afin de montrer comment une solution peut à un moment donné, avoir des effets bénéfiques sur un jeune, et comment cette solution est difficilement applicable à d'autres cas et dans d'autres circonstances.

Je m'efforcerai enfin de tirer les conclusions qui s'imposent face aux problèmes posés par la prise en charge des jeunes dit «incasables».

---

<sup>2</sup> In « Les Incasables » Chartier.

## I. DES STRUCTURES D'ACCUEIL.

« Les facteurs curatifs que nous cherchons sont loin d'être toujours présents dans les institutions. Quand ils existent, ils sont contrecarrés par des tendances opposées que les enfants cherchent à activer de leur mieux. Par rapport aux parents, des professionnels disposent de quelques atouts, mais souffrent de nombreux handicaps. »<sup>3</sup>

Diatkine parle ici des internats, pourtant, il semblerait que cela soit vrai, pour la majorité des structures accueillantes : internat, lieu de vie ou famille d'accueil.

Cette phrase est sévère par le constat qu'elle impose concernant les professionnels : « Quelques atouts, mais de nombreux handicaps ». Pourtant la nécessité de tels lieux n'est plus à démontrer, leur efficacité non plus, (lorsque les prises en charge correspondent bien au profil décrit par les critères d'admission).

Seulement voilà, il y a tous ceux qui ne collent pas. Ces jeunes qualifiés "d'incasables". Ceux-là qui sabotent toutes nos approches éducatives. Ils rejettent tous les types de prises en charge classiques. Ce sont ces enfants qui contrecarrent nos tentatives d'insertions, qui mettent à mal les "facteurs curatifs". Pourtant, nous cherchons sans cesse de nouveaux moyens pour apporter des réponses aux attentes de ces jeunes.

L'histoire du travail social est balisée par l'invention de nouveaux lieux d'accueil, de nouvelles méthodes de travail. Ces inventions veulent répondre le plus efficacement possible aux besoins qui apparaissent au sein de chaque époque. Les motivations changent quelque peu d'une période à l'autre. Cependant si nos manières de dire notre malaise commun, face à ceux qui échappent à notre efficacité, change effectivement, l'énergie mise en ?uvre pour trouver des réponses reste la même.

### **A. PETIT HISTORIQUE DES MODES DE PRISES EN CHARGE.**

#### **1) L'internat.**

Avoir le souci des enfants abandonnés, de ceux qui sont en danger, n'est pas un souci contemporain. Déjà en l'an 100, sous Trajan et Hadrien, une aide financière est apportée aux familles pauvres, pour éviter l'abandon des enfants. Il y a même la création d'une caisse d'assistance. Ce sont là les premières traces d'aide aux enfants. L'internat est sans aucun doute le mode de prise en charge direct des enfants, le plus ancien. Nous en retrouvons la trace dès l'an 400 à Angers, ce sont les Brephotrophia : orphelinat à l'organisation remarquable, qui propose déjà des écoles des métiers. Bien plus tard, en 1452, le parlement de Paris demande aux

---

<sup>3</sup>

Seigneurs d'aider les enfants abandonnés, on constate qu'il y a déjà une volonté politique affirmée de s'occuper des enfants en difficultés.

Vincent de Paul et Jean Eudes sont des figures incontournables dans l'histoire de la prise en charge des enfants abandonnés. C'est en 1648 que "Monsieur Vincent" crée l'hôpital des enfants trouvés. Jean Eudes sera à l'origine des "Bons Pasteurs".

Tout au long de l'histoire, des responsables d'établissements, inspirés par l'enseignement des intellectuels, des philosophes comme Rabelais, Rousseau ou Montaigne, soutiennent l'idée qu'un enfant doit être éduqué et non puni.

Au XVI<sup>e</sup> siècle François 1<sup>er</sup> décide de faire admettre les enfants mendiants et vagabonds dans les hôpitaux pour y être "internés et moralisés".

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle, que je situerai l'un des premiers exemples de la difficulté à accueillir un certain public. L'aire des "incasables" commence de façon officielle :

L'Hôpital général de Paris reçoit de plus en plus de jeunes abandonnés. Ils sont considérés comme "Irrespectueux, paresseux ou enclins à la débauche". L'Hôpital se déclare vite incapable de gérer cette responsabilité éducative. Il reconnaît ne pas avoir les moyens d'y faire face. La réponse apportée sera coercitive, et ces enfants seront déportés dans des bagnes. La première alternative sera violente et n'aura pour but que de protéger la société des risques que lui font courir ces "mauvais sujets".

La Révolution française tentera d'imposer une nouvelle façon de penser. En désignant l'enfant abandonné du titre ronflant "d'Enfant naturel de la patrie», elle se reconnaît un devoir envers ces jeunes. Des institutions hospitalières sont créées, des placements familiaux à la campagne sont envisagés (l'idée de diversifier les prises en charge commence à naître).

En 1810 le code pénal prévoit la possibilité d'éviter la prison aux mineurs, et imagine la création de maisons spéciales de "correction" où ils seront éduqués et élevés.

. C'est à partir de 1830 qu'apparaîtront les "colonies agricoles" et les colonies pénitentiaires.

Il y a déjà là une volonté d'appliquer de grand principe d'éducation développé entre autres par J.-J. Rousseau :

Retour à la nature source de bien-être, protection idéale contre la débauche des villes.

Ou élaborée par des pédagogues plus classiques :

Conception disciplinaire de l'éducation, dans les maisons de correction où l'armée est prise pour modèle.

La nécessité d'accueillir les jeunes des villes, dans leurs milieux naturels, ne sera pris en compte que plus tard, le mythe de la nature salvatrice conservant tout son attrait.

Le père Antoine Chevrier, conscient de la nécessité de garder les enfants dans leur cadre de vie habituelle crée les Prados en 1860. Ils accueillent des jeunes en grandes difficultés, pour

leur permettre à la fois, de faire un apprentissage dans de bonnes conditions et de s'imprégner d'une moralité qui leur fait défaut<sup>4</sup>. C'est encore dans la région lyonnaise que sous la troisième république la création de Sacuny-Brignais viendra révolutionner la manière de prendre en charge les jeunes difficiles. Je crois qu'il est important, ici, d'éviter de faire des anachronismes en jugeant le travail de nos aïeux à l'aune de nos connaissances actuelles. Chaque époque a appréhendé le travail social de la manière qui lui paraissait la plus appropriée, à la lumière de ses connaissances et de la culture acceptée comme dominante à l'époque. Il y a pour chaque période une réelle volonté d'insertion. Même s'il faut attendre 1927 pour voir disparaître l'appellation de colonies disciplinaires au profit de celle de "Maisons d'Éducation Surveillées" (M.E.S.) pour les garçons et celles "d'Écoles de préservation" pour les filles.

En 1940 est créée, pour des raisons pratiques, dues aux restrictions imposées par la guerre (les prisons sont réquisitionnées par l'ennemi), la Direction de l'Éducation Surveillée.

Puis en 1945 est prise l'ordonnance du 2 février qui fait reposer la protection de la jeunesse sur le seul juge des enfants. Le 23 décembre 1958, une nouvelle ordonnance donne au juge le pouvoir de prendre toutes les mesures éducatives qui s'imposent.

Nous le voyons bien, même si à partir de 1945, une politique plus élaborée concernant la protection de l'enfance voit le jour, si des moyens sont mis en œuvre pour réfléchir et définir les besoins de ces jeunes en difficulté, les outils de prise en charge restent limités, et le modèle le plus classique demeure l'internat. Aujourd'hui encore, l'idée de "Maison de correction à la vie" dure (Il n'est qu'à voir, la tendance actuelle : les hommes politiques, impuissants face à la montée de la violence, commencent à proposer un retour aux maisons fermées, à caractère disciplinaire. L'institution d'U.E.R (Unité d'Éducation Renforcée) en est un exemple. Même si ces structures sont avant tout éducatives, leur nom même renvoie à une époque plus répressive que soucieuse d'insertion.

## **2) Les familles d'accueil.**

Placer des enfants en famille d'accueil n'est pas quelque chose de nouveau. Historiquement, nous pouvons voir que ce type de placement était courant dans la bourgeoisie. Le jeune enfant était envoyé en nourrice à la campagne, libérant ainsi les parents des contraintes liées à l'éducation d'un tout petit. L'enfant rejoignait le domicile familial lorsqu'il avait atteint l'âge de 12 ou 13 ans.

Cette démarche ne sera pas étendue aux enfants abandonnés avant longtemps, même si ici ou là des familles ont pu accueillir à titre personnel de tels enfants. Ce sera d'ailleurs le plus souvent à la campagne, pour les employer comme tâcherons.

---

<sup>4</sup> A cette époque certains patrons n'embauchent de jeunes apprentis que s'ils ont fait leur première communion. L'éducation religieuse et morale devient dès lors partie intégrante de la formation professionnelle.

Le travail des nourrices, même s'il est différent du travail d'assistante maternelle, peut être considéré comme l'ancêtre de cette profession. Nous retrouvons des traces de réglementation dès 1350 (ordonnance de Jean Le Bon sur le salaire des nourrices). En 1874, la loi Roussel nomme des inspecteurs chargés de surveiller les nourrissons, c'est de cette loi qu'émerge l'idée d'agrément.

Nous avons repéré dans le paragraphe concernant les internats, que sous la révolution, des placements familiaux à la campagne sont envisagés. Ces placements en famille rurale sont officialisés par la loi de 1935, celle du 15 avril 1943 viendra confirmer le placement des pupilles de L'Etat dans des familles rurales.

Ce n'est que bien plus tard que l'idée d'assistante maternelle verra le jour. C'est la loi du 17 mai 1977 qui va définir le statut des personnes chargées d'accueillir «les enfants des autres ». Les termes de nourrice et gardienne disparaissent au profit de celui d'assistante maternelle.

Aujourd'hui, pour des raisons économiques et idéologiques, le placement en famille d'accueil reste encore le plus utilisé<sup>5</sup>.

Les Assistantes maternelles sont d'abord agréées. Il s'agit d'une autorisation d'accueil qui leur est attribuée par la PMI.

Pour exercer leurs fonctions, elles devront ensuite être embauchées par un service référant (ASE, DPS, ADSEA). La loi du 12 juillet 1992 va redéfinir, les droits sociaux, instaurer l'obligation de formation (il est intéressant de noter que jusqu'alors, être mère de famille servait de formation), réorganiser le mode de rémunération et revaloriser le salaire.

Principalement orienté vers l'accueil des jeunes enfants ou de pré-adolescents, les assistantes maternelles réfléchissent à de nouvelles méthodes de travail : accueil d'urgence, à la journée, de nuit etc.

En marge de ces pratiques, il existe d'autres types de familles d'accueil. Celles-ci n'ont en général pas d'agrément officiel de l'A.S.E ou d'un autre organisme. Elles sont issues des pratiques marginales de certaines institutions qui pour diversifier leur mode de prise en charge n'hésitent pas à recourir à leurs services.

"Alternative à l'incarcération"<sup>6</sup> pratique régulièrement ce type de prise en charge. Des familles connues des éducateurs sont interpellées régulièrement pour accueillir, non plus de jeunes enfants, mais de grands adolescents de 15ans et plus, voire parfois de jeunes majeurs.

Ces prises en charge en famille d'accueil sont de trois types. Il y a la prise en charge "hôtelière" : un jeune trouve un travail, dans l'attente d'un appartement, le jeune est accueilli dans une famille. Le second type d'accueil est dit "d'urgence" : un jeune en crise dans l'institution, a

---

<sup>5</sup> Lien social, n°349, 18 avril 1996, p6 (article de J. Tremintin).

<sup>6</sup> In « Alternative à l'incarcération, bilan de trois ans d'expérience ». A.D.S.E.A 1987. Alternative est une institution qui existe depuis 1984, et qui accueille des adolescents et de jeunes adultes, soit dans le cadre d'un internat, soit pour des séjours de ruptures, soit en famille d'accueil.



besoin d'être provisoirement séparé du groupe. Afin de calmer la crise, de retrouver ses marques, il sera placé pour un temps donné en famille d'accueil. Le troisième type de famille est dite "*éducative*" : le jeune est placé pour plusieurs mois, la famille joue un rôle éducatif en lien avec l'éducateur référent.

On voit bien ici ce que ce type de famille peut avoir de particulier, le contrat est passé avec l'institution référente. Il n'y a aucun agrément préalable officiel, encore moins d'exigence de formation. La famille est prise telle qu'elle est, pour ce qu'elle est, comme présentant dans son fonctionnement particulier (pas forcément marginal) un moyen d'aider un jeune à évoluer.

Ce type de famille d'accueil ne vient pas s'inscrire en opposition au travail des assistantes maternelles, mais bien dans un registre différent, peut-être même complémentaire.

Aujourd'hui encore la famille d'accueil s'inscrit dans la volonté des travailleurs sociaux de donner aux jeunes des repères sociaux plus solides et plus clairs. Ceci à travers un modèle familial (qui même s'il n'a plus la force qu'il avait autrefois), reste une référence dans notre société.

Pour conclure sur les familles d'accueil, voici une définition qui n'est pas exempte d'ambiguïté, mais qui a le mérite de bien cerner les principaux dangers et difficultés du placement familial.

« Les familles d'accueil ne sont pas maîtres d'œuvre des différents projets concernant l'enfant, elles concourent à la réalisation des projets élaborés avec les parents. Elles ne sont donc pas des familles substitutives, mais un lieu de vie provisoire pour l'enfant. Même si cet accueil est de longue durée. Evidemment, un investissement affectif s'instaure? Cette relation affective doit être suffisamment maîtrisée pour que la famille d'accueil ne s'approprie pas l'enfant? C'est un des risques de l'accueil en milieu familial, voire le plus dangereux? Dans le meilleur des cas, les familles d'accueil deviennent auxiliaires des parents pour l'éducation de l'enfant. »<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> In « Repenser la famille : Un enjeu du travail social » par J.-L. Tournier, Les Actes 1994, AFORE, 1995

### 3) Les lieux de vie.<sup>8</sup>

Idéologie.

L'origine des lieux de vie se situe très probablement, dans ce qui a été la source du travail social. Le volontariat, les communautés ouvrières du XIX<sup>e</sup> siècle de type proudhonien<sup>9</sup> ou fouriériste<sup>10</sup>, qui défendent les valeurs communautaires, égalitaires et de solidarités.

Ce sont les bouleversements de mai 1968, tant sociaux qu'idéologiques qui vont réellement jeter les bases de ces nouvelles formes d'accueil. Non exempt d'une certaine idéologie libertaire, ces lieux de vie sont porteurs des combats de l'époque, remise en cause de la famille, des institutions, critiques de l'enfermement<sup>11</sup>. Dans cette mouvance, le mouvement antipsychiatrique<sup>12</sup> vient appuyer l'émergence d'expériences nouvelles.

La naissance de ces nouvelles méthodes d'approche de la délinquance ou des handicaps, s'appuie très largement sur la critique de la société industrielle. La réflexion écologique va déterminer le plus souvent l'implantation de ces lieux de vie (Larzac, Cévennes, Pyrénées)<sup>13</sup>. Vivre au plus près de la nature, "Oser mettre en marche l'Utopie"<sup>14</sup>.

Proposer une alternative aux grosses structures alors seules réponses apportées aux jeunes en difficulté par la société fortement industrialisée. C'est bien là la volonté de tous ceux qui d'une manière ou d'une autre vont inventer ces lieux de vie.

*Volontariat, communautaire, égalitaire, solidaire, libertaire, antipsychiatrie, écologie, revivre, renaître*, voici quelques mots clefs pour repérer l'idéologie défendue par les lieux de vie.

Concrètement.

1967, Deligny va "vivre avec" des enfants "hors langage", il est question d'engagement, de risque de la part de l'adulte. A ceux qui le rejoignent, Deligny parle de leur "foutre la paix". Couper du bois, élever des chèvres, vivre les tâches du quotidien ensemble.

1969, Maud Mannoni fonde l'école expérimentale de Bonneuil ; c'est ici que naîtra le terme de "lieu de vie" en opposition au terme de "lieu de soin", "lieu d'enfermement". Elle met en place les "séjours de rupture".

1975, Claude Sigala crée le Coral, vivre ensemble, jeunes autistes et jeunes en difficultés, découvrir les handicaps de l'autre.

<sup>8</sup> Marie-Paule Glachant, «Éléments historiques, idéologiques, pédagogiques fondants les valeurs de l'existence d'un lieu de vie- lieu d'accueil, et en définissant l'éthique. » Conférence de Entretiens de St Etienne 1994. In «Les actes 1994 », Sauvegarde de l'enfance et de l'Adolescence AFORE, 1995.

<sup>9</sup> Proudhon, théoricien socialiste mort en 1865, il rêve d'une société économique mutualiste et d'une politique fédéraliste.

<sup>10</sup> Fourier, Philosophe économiste mort en 1837, prône l'idée du travail librement consenti.

<sup>11</sup> On peut citer le livre de M. Foucault, Histoire de la folie à l'âge classique.

<sup>12</sup> A noter : le livre de David Cooper, Mort de la Famille. ; en France ce mouvement est représenté entre autres par Guattari F.

<sup>13</sup> Cela ne va pas sans rappeler l'idéal campagnard, proposé aux jeunes vagabonds ou mendiants, par J.-J. Rousseau (cf. Paragraphe sur les internats)

<sup>14</sup> Marie-Paule Glachant, « Éléments historiques, idéologiques, pédagogiques fondants les valeurs de l'existence d'un lieu de vie- lieu d'accueil, et en définissant l'éthique. » Conférence de Entretiens de St Etienne 1994. In «Les actes 1994 », p 200, Sauvegarde de l'enfance et de l'Adolescence AFORE, 1995.

1976, J.-C. Gobin crée le Versoix maison d'enfants à caractère social. Elle est reconnue comme lieu expérimental. Il s'agit pour 3 à 4 adultes de partager le quotidien avec des adolescents et de gérer ensemble un gîte d'étape.

En 1983, Georgina Dufoix rédige une circulaire interne, adressée aux services du ministère de l'action sociale qui donne un début de reconnaissance aux lieux de vie. Ils sont désormais désignés sous le terme de "Structure d'accueil non traditionnelle». Cette circulaire reste le seul moyen de repérage administratif des lieux de vie qui n'ont aujourd'hui encore aucune existence légale.

Les lieux de vie ne sont reconnus qu'au travers des seules personnes physiques (Assistants maternels, tiers dignes de confiance) ou comme établissements. Ils doivent alors se plier aux règles régissant le fonctionnement des établissements.

Aujourd'hui une réflexion concernant les lieux de vie continue d'être menée. Il est intéressant de constater que l'un des soucis de ceux qui travaillent dans ces lieux un peu particuliers est de préserver le côté professionnel de l'accueil. S'il s'agit, dans la plupart des cas, de "vivre avec". Il n'est pas question, au moins dans la volonté si ce n'est toujours dans les actes, de tomber dans les pièges aliénants de l'accaparement, du maternage. Pour éviter ces multiples pièges, des outils sont largement utilisés, analyse et/ou évaluation, contrat avec le jeune, projet évolutif.

Rapide tour d'horizon des lieux de vie et de leur idéal qui ne se veut pas exhaustif, mais qui permet de mieux saisir la diversité des moyens de prises en charge existants.

## **B. LES STRUCTURES D'ACCUEIL, AUJOURD'HUI : RÉPONDRE À UNE COMMANDE.**

Chacune des structures citées précédemment<sup>15</sup>, répond à des commandes claires, venant le plus souvent des services sociaux, du conseil général ou de L'Etat. Elles sont créées sur l'initiative de particuliers (lieux de vie), d'associations ou encore d'instances politiques. Aujourd'hui les besoins "sociaux" sont analysés, répertoriés et font l'objet d'études approfondies. La volonté d'avoir une politique sociale est réelle. Même si la réalisation de cette politique se heurte souvent à des choix économiques peu favorables à sa mise en œuvre. Le schéma départemental est une émanation de cette volonté politique de penser sérieusement le social.

---

<sup>15</sup> Il est intéressant de noter, que la plupart du temps, ces structures, ont à la date de leur création, été considérées comme hors des normes éducatives de l'époque. Puis, lorsque les réponses qu'elles apportaient aux problèmes des jeunes étaient pertinentes, ces structures étaient officialisées, puis souvent copiées. Si les lieux de vie échappent pour l'instant à cette officialisation, la demande de ceux qui les gèrent, est bien d'être reconnus officiellement, de recevoir un agrément qui curieusement leur donnerait la respectabilité institutionnelle qu'ils ont rejetée lors de leur création.

## 1)Le schéma départemental<sup>16</sup>.

Conformément à la loi N° 96-17 du 6 janvier 1986, le transfert des compétences en matière d'aide sociale et de santé, fait obligation aux Conseils Généraux de se doter d'un schéma des établissements, des services sociaux et médico-sociaux. C'est l'article 2.2 de la loi N°75.535 du 30 juin 1975 qui détermine les objectifs généraux des schémas.

Constat

Ainsi, tous les quatre ans, le département produit un écrit, qui définit pour les années à venir :

1. La nature des besoins sociaux,
2. Les perspectives de développement,
3. Les critères d'évaluation,
4. Les modalités de la collaboration<sup>17</sup>.

Ce "schéma départemental de l'hébergement de l'enfance" constitue l'essentiel de la commande faite aux structures d'accueil.

Ce document donne un aperçu détaillé de l'activité sociale de la Région. Il situe rapidement le contexte socio-économique, redéfinit la mission et les objectifs du service de l'aide à l'enfance, il analyse les moyens déjà mis en œuvre par le département.

A cette première partie qui constate et précise ce qui existe, répond une seconde partie. Celle-ci est destinée à relever les besoins existants (sont notés les manques, les difficultés, les questions qui apparaissent dans l'analyse). Des orientations définissent la politique sociale pour les quatre ans à venir.

Les besoins et les orientations<sup>18</sup>

*Les besoins :*

1. 227 places<sup>19</sup> supplémentaires seraient nécessaires pour répondre pleinement au besoin.
2. Un manque de souplesse entre les prestations offertes et l'absence de projet éducatif personnalisé. Ce point sera développé plus particulièrement par la suite.
3. Un placement familial à reconsidérer, Les assistantes maternelles vieillissent, le recrutement est de plus en plus difficile, il manque des familles d'accueil spécialisées pour les jeunes difficiles.
4. Un système d'information lacunaire, manque d'outils de pilotage et d'évaluation.

*Les orientations :*

1. Améliorer l'offre de service en l'adaptant régulièrement à l'évolution des besoins.

<sup>16</sup> Schéma départemental de l'hébergement de l'enfance. Conseil général de la Loire décembre 1995.

<sup>17</sup> Voir p3 du schéma départemental 1995.

<sup>18</sup> Schéma départemental p84 et suivantes.

<sup>19</sup> 227, c'est le nombre de jeunes placés hors de la Loire.

2. Elaborer des projets éducatifs personnalisés.
3. Travailler l'accueil d'urgence et l'accueil orientation.
4. Mise en ?uvre d'un placement familial professionnel.
5. Des placements, en institutions, diversifiés et évolutifs.
6. Mieux utiliser les organismes d'accueil et d'insertion des jeunes, importance de la formation professionnelle. (Loi du 20 décembre 1993)
7. Mise en place d'un observatoire de l'action sociale.
8. Mise en place d'une commission consultative de suivie. (Loi du 19 août 1986)

## 9. Embryon de réflexion.

En dehors de l'évident manque de lits, pour accueillir des jeunes en rupture familiale, une chose m'a frappé dans la lecture du schéma départemental. Il est fait mention, dans l'analyse des besoins, d'un manque de souplesse des institutions. Les modes de placement sont trop standardisés : "La rigidité de certains cadres institutionnels et les modalités de fonctionnement de certains établissements ne permettent pas toujours de trouver la réponse adaptée à chaque problématique d'enfant."<sup>20</sup> De plus il existerait une tendance à sélectionner pour éviter les cas lourds, à les exclure en cours de séjour. Il est aussi noté une absence de projet éducatif personnalisé?

Je ne peux m'empêcher en lisant ceci de m'étonner :

Comment se fait-il que toutes ces structures dont nous avons parlé ne répondent que de façon limitée aux besoins existants ?

Il existe des lieux de vie, des familles d'accueil, des institutions de toutes tailles et de toutes sortes, alors pourquoi nous retrouvons-nous sans cesse confrontés à ce problème. Certains jeunes ne correspondraient donc à aucune des propositions faites ? Ils seraient si "difficiles" qu'aucune institution, aucun lieu de vie ne peut les prendre en charge avec un minimum d'espoir de réaliser avec le jeune un travail efficace ?

La solution est-elle dans la création de nouvelles structures, comme les Unités d'Education Renforcée ou de nouveaux lieux de vie encore plus marginaux ? Combien de temps faudra-t-il à ces nouvelles institutions pour de nouveau générer leur propre exclusion ? Combien de temps faudra-t-il, pour que "la-réponse-à-tous-nos-problèmes" ne soit plus qu'une réponse parmi d'autres ?

Qui sont donc ces jeunes, générés semble-t-il par notre société, qui mettent à mal<sup>21</sup> tous les efforts déployés pour répondre à leur souffrance ? Evolution sociale : à société nouvelle, nouveaux problèmes ?

---

<sup>20</sup> Schéma départemental p87.

<sup>21</sup> Cf. Note2

Il ne s'agit pas dans ce chapitre de faire une longue étude sociologique de cette "époque troublée" dans laquelle nous vivons. Je ne veux pas non plus faire une étude psychologique des jeunes d'aujourd'hui. Je voudrais plutôt tenter d'établir un constat, étayé par les témoignages des professionnels rencontrés, mais aussi par ma propre expérience professionnelle.

## II. QUI SONT CES "INCASABLES" ?

### A. DE "L'APACHE" DU DÉBUT DU SIÈCLE, À LA "HAINE" DES BANLIEUES.

Quelle différence entre un jeune délinquant au début du siècle et un jeune délinquant en 1998 ? Existe-t-elle seulement cette différence ou bien fait-elle partie de nos fantasmes ? Vivons-nous dans une société si dure, pour générer de nouvelles sortes de violences, de nouvelles formes de délinquances ?

#### 1) De 1900 à 1968.

*Deux dates :*

1. **1900** le début du siècle c'est l'expansion industrielle, l'époque des grandes inventions. Le monde n'est pas encore médiatisé à outrance, mais les premiers balbutiements de la radio, l'essor des grands quotidiens, la multiplication des moyens de transport préparent le lit des grands médias. L'avenir est alors radieux, les grandes idéologies se disputent les esprits. C'est aussi un début de siècle marqué par deux guerres mondiales. Elles sont la source de misères et de souffrances effroyables ; mais d'un point de vue économique, elles dopèrent l'industrie et maintiendront pendant de longues années l'emploi à un niveau élevé. Le travail ne manque pas.
2. **1968** Le siècle est bien entamé, les guerres sont loin de chez nous, les dernières sont oubliées. La croissance est à son maximum, la jeunesse aspire à une vie différente. C'est l'époque des hippies, de la libération sexuelle, des grandes utopies. Les valeurs traditionnelles prennent un sérieux coup de vieux, le père symbole de la loi est remis en cause, la famille est synonyme d'aliénation, le mariage est une institution qui rend la femme esclave. La science devient libératrice, la pilule aide à libérer les mœurs. Les ouvriers veulent que les bénéfices de la croissance soient partagés. C'est aussi la date qui marque la disparition de l'ancien monde. Il est peu probable qu'à cette époque, quiconque ait imaginé ce que serait la fin du siècle (sauf peut-être des sociologues visionnaires comme Maclhuan et son "Le village planétaire"). L'homme marche sur la lune, rien ne résistera à l'avancée du progrès, Le grand soir est pour bientôt : pour

chaque Humain, d'une façon ou d'une autre, l'avenir est radieux. Il faudra rapidement déchanter !

### **3. 1970 à 1998**

Les années 70 sont encore des années de forte croissance, on instaure les allocations chômage pour les 2,5% de chômeurs. En 1973, le premier choc pétrolier va remettre en cause tout le système économique mondial, la crise qui n'aurait pas dû continuer au-delà de ce choc va perdurer jusqu'à aujourd'hui. Dès 1974, le chômage commence à augmenter, on passe de 2,5% à 6% de chômeurs entre 1974 et 1980 puis à 10% entre 81 et 85, à 10,7% en 86. Aujourd'hui le nombre de chômeurs est de 13%. Il faut ajouter à ce nombre ceux qui sont exclus des statistiques: temps partiels (non choisi la plupart du temps), R.M.I. Le nombre de gens en précarité est évalué aujourd'hui à plus de cinq millions de personnes.<sup>22</sup>

Nous sommes aujourd'hui dans une société où la croissance est proche de zéro. La mondialisation change les données économiques. L'emploi est tributaire des cours du marché mondial. Nous sommes bel et bien à l'heure du village planétaire. Le Web abolit les distances. Aujourd'hui il est, presque, plus facile de parler avec un habitant de Tokyo qu'avec son voisin de palier.

Voilà des "lieux communs", pourtant, il est évident que tout cela modifie profondément les modes de vie.

Aujourd'hui, ceux qui sont marginalisés<sup>23</sup>, se retrouvent très rapidement sans espoir, coupés du monde.

La communication, la consommation sont pour ceux qui en ont les moyens. Les jeunes que nous rencontrons, dans le cadre de notre travail, n'ont pas accès de façon légale, c'est-à-dire par l'exercice d'un travail rémunéré, à la complète jouissance de notre société. Les recours, pour ne pas être laissés en route et oubliés, sont ceux de l'illégalité, de la violence.

#### **2) Des conséquences du changement.**

Lorsqu'un jeune était délinquant au début du siècle, il était pris en main de multiples façons. Nous l'avons vu dans l'histoire des internats, des prises en charge sont proposées, au bout du compte, le jeune se retrouvait avec un métier et un travail. Un certain nombre de repères simples existaient qui permettaient au jeune dans la plupart des cas de reprendre une vie sociale à peu près normale<sup>24</sup>. La société offrait encore l'espoir d'un avenir meilleur, qui à cette époque passait par une lutte pour des salaires corrects, et une vie décente. Autant de choses qui n'étaient

---

<sup>22</sup> source : cours sur l'approche macro-économique du social IRFAS.

<sup>23</sup> Par leurs origines : sociales, ethniques ou culturelles. Par un handicap quel qu'il soit.

<sup>24</sup> Par normale, j'entends qu'il ne posait plus de problème majeur à la société, les actes de délinquances n'existant plus, et ayant un travail qui le rendait productif pour la société. Ses problèmes personnels n'étant pas réglés pour autant.

pas forcément utopiques, puisque les progrès sociaux vont petit à petit, après de nombreuses luttes apporter aux ouvriers une partie de ce qu'ils espéraient.

Aujourd'hui le problème est bien différent. Ce qui pouvait se régler de façon globale il y a 30 ou 50 ans n'est plus d'actualité. Les pauvres ne sont plus les ouvriers, ce sont les exclus du système, ceux qui n'ont pas de travail et qui n'en auront jamais. Les jeunes dont nous nous occupons doivent se construire en tenant compte de cette absence d'avenir. D'autre part les grandes utopies ne sont plus là pour étayer leur construction personnelle et il y a longtemps que la famille ne fait plus référence.

Nous sommes dès lors confrontés à une génération pour qui seul l'instant présent a du sens. Cette génération exclue du monde de la consommation n'en est pas moins confrontée quotidiennement au harcèlement de ce même monde qui mesure la réussite à la quantité de biens consommés. Dans ce contexte la plus petite fragilité psychologique peut prendre des proportions dramatiques, nous sommes alors face à des jeunes dont le comportement laisse entrevoir des signes de psychose.

Je ne prétends pas ici faire une analyse complète du problème, mais simplement donner des pistes de réflexions.

## **B.LES «INCASABLES»**

### **1)Généralités**

*Séverine, Loïc, Daniel, Noémie, Arnaud, Eddie?*

La liste est déjà longue de ces jeunes «incasables» que j'ai pu croiser dans les institutions où j'ai travaillé. Ils sont connus de tous les services sociaux, ils ont fréquenté tous les établissements susceptibles de les recevoir. Face aux plus durs d'entre eux, des éducateurs craquent, se mettent en maladie. Au bout du compte, ces jeunes seront de nouveau renvoyés.

Je ne vais pas ici entrer dans le détail de la vie de ces jeunes.

Ce qui me semble important, c'est de constater que tous vivent à peu près les mêmes choses. Ils sont issus de milieux défavorisés<sup>25</sup>, marqués par le chômage, dans des familles éclatées (bien souvent pas ou mal recomposées), la violence est souvent omniprésente sous bien des formes (coups, abus sexuels etc.).

Ces jeunes sont, pour la plupart, placés très tôt. Ils restent souvent au même endroit pendant les premières années de leur vie. Vers l'âge de dix ans alors que l'adolescence commence à poindre, se réactivent nombre de processus psychiques jusque là en latence. Il va se rejouer

---

<sup>25</sup> Il est cependant important de noter que l'on peut, depuis déjà quelque temps, s'apercevoir que des milieux sociaux jusque là peu ou pas représentés dans les institutions commencent à générer eux aussi de jeunes délinquants. Cela peut laisser supposer que l'absence d'avenir marque toutes les couches de la population. Plus personne (ou presque) n'est protégé face à une société telle que la notre.



pour ces enfants tous les traumatismes vécus dans leur prime enfance. Ils développent alors une tendance à la psychopathie, c'est-à-dire qu'ils vont avoir : « ?une tendance permanente à résoudre tout conflit intra-psychique par un passage à l'acte hétéro ou auto-agressif, au détriment de toute élaboration mentale? »<sup>26</sup>

Cette propension au passage à l'acte devient de plus en plus difficile à gérer au fur et à mesure qu'ils grandissent. Ils deviennent rapidement dangereux pour eux et pour les autres. C'est alors que commence une errance, d'institutions en lieux de vie, de lieux de vie en familles d'accueil. Pour certains (Eddie par exemple) plus rien n'existe, nulle part pour les accueillir.

## 2) Eddie, Séverine et Loïc

Le cas d'Eddie est presque caricatural. Eddie a 15ans et demi, sa famille d'accueil ne peut plus le garder. Il est placé aux urgences psychiatriques. Il est placé quelque temps plus tard à l'hôpital de jour en pédopsychiatrie, pavillon réservé aux enfants de moins de 12 ans. Il n'a pas sa place au milieu des autres enfants, il est donc fermé dans une pièce dont il sort rarement. Pour les nuits et les Week-ends, il est placé dans un foyer qui accueille des jeunes cas sociaux. Ils ont tous des activités, soit scolaires soit professionnelles, ici aussi il n'a pas de place. De plus son attitude le stigmatise, il devient le bouc émissaire tout trouvé pour les jeunes du foyer. Il faut pour Eddie un lieu de vie susceptible de l'accueillir correctement. Cela s'avérera impossible. Nous cherchons alors une place dans les hôpitaux psychiatriques. Eddie est soit trop jeune pour les services pédiatriques, soit trop vieux. Malgré des appels systématiques à tous les lieux susceptibles de l'accueillir, nulle part en France, il ne sera possible de trouver une solution pour ce jeune homme. Nous ne pourrons rien envisager de réellement solide tant qu'il n'aura pas l'âge requis pour être interné. L'autre solution serait qu'une place se libère dans un hypothétique lieu de vie réservé à ce type de jeunes.

**"Incasable"**, voilà bien le seul qualificatif qui convienne pour Eddie. Il est parfait aussi pour Séverine dont le médecin Psychiatre dira : « Aucun travail ne pourra se faire avec cette jeune fille tant qu'elle n'aura pas sombré dans la toxicomanie ! »<sup>27</sup> Séverine est passée par tous les établissements possibles de la Loire et même dans certains du Rhône. Partout elle sera renvoyée au bout de quelque mois, voire quelques semaines. Loïc se réfugie dans la toxicomanie, il ne peut rester dans aucune institution, il finira par être mis à l'hôtel, où il sera suivi par un éducateur. Aucune des tentatives faites avec Loïc pour le socialiser ne porteront de fruit. Il voue à l'échec tout ce qui est mis en place. Loïc sera finalement envoyé dans un foyer du côté de Paris. Après un accès de violence dans un parking de supermarché puis une tentative de viol sur une

---

<sup>26</sup>Gilbert Diatkine, "Les transformations de la psychopathie" p7, PUF, Vendôme 1983

<sup>27</sup> Comme tous psychopathes, Séverine refuse de reconnaître la nécessité du soin, la toxicomanie et les troubles qu'elle entraîne donne la possibilité de commencer des soins sur une autre base que celle de la psychopathie.

éducatrice, Loïc sera interné en Hôpital psychiatrique. Ce seront les dernières nouvelles que nous aurons de ce garçon.

### 3)Un "Impossible travail"

"Impossible travail" ! Voilà ce qui me vient à l'esprit en relatant ces histoires. Sommes-nous donc impuissants face à ces jeunes ? Nos institutions sont-elles si mauvaises, pour que notre seule réponse soit l'abandon ? La tâche est énorme. Nous ne sommes pas suffisamment préparés à ce type de rencontre. Nous sommes fragiles et notre instinct de survie, celui de l'institution, la nécessité de sauvegarder les autres jeunes, sont autant de réalité qui nous poussent à "laisser gagner le jeune par abandon".

Winnicott explique dans «Jeu et réalité » que l'adolescent joue à voir si l'adulte/institution en face de lui peut résister à ses tentatives de destruction.

Si l'adulte/institution répond au jeune «je n'ai plus envie de jouer avec toi, je te laisse, tu gagnes par abandon... »<sup>28</sup>, l'adulte/l'institution ne survit pas, il/elle ne construit plus d'espace de confiance, il/elle empêche le jeune de créer son propre espace de jeu, il/elle annihile chez le jeune toute possibilité d'aimer, et même d'exister. Lorsque ces abandons sont à répétition, tout au long de la vie du jeune, les tentatives de destruction de l'autre ne pourront être que de plus en plus violentes. Elles seront à la mesure de cette confiance impossible. Le travail qui incombera aux éducateurs, aux thérapeutes, sera à la taille de cette déception. Les assauts que nous devons affronter, en survivant, sans représailles, seront d'autant plus violents que le besoin d'exister sera grand.

Face à une telle exigence, notre première réaction ne serait-elle pas de dire : « d'autres sont mieux préparés que nous. Notre institution n'est pas faite pour ce type de jeune. »

Certains imagineront et créeront de nouveaux lieux d'accueil. Il suffira parfois à ces nouveaux lieux de seulement quelques années pour pratiquer à leur tour une sélection, n'acceptant plus alors que des jeunes moins difficiles. Seuls, quelques rares lieux de vie, continuent dans la voie tracée.

Nous sommes pris dans un piège identique à celui qui enferme ces jeunes qui nous mettent en échec.

Leurs tendances psychopathiques, nous entraînent à jouer avec eux le jeu du mensonge<sup>29</sup>. Ils nous entraînent dans leur folie, avec eux nous perdons le sens même de notre travail. Chercher sans cesse de nouveaux lieux pour les accueillir participe à ce mensonge dans lequel ils sont enfermés.

---

<sup>28</sup> in «Jeu et réalité », Winnicott, p ?, éd. Gallimard, Mayenne 1994

<sup>29</sup> Denis Vasse, Un parmi d'autre, Ch v, Ed. du Seuil, Paris, 1978

Nous leur proposons des réponses sans colonne vertébrale, fragiles, fuyantes, bien souvent dérisoires. J'ai toujours trouvé étonnante cette facilité que nous avons à "mentir" au sujet<sup>30</sup> de ces jeunes. Lorsque nous cherchons à caser ces "incassables", leur dossier s'allège, nous jouons sur la corde sensible, prêt à tout ou presque pour nous en débarrasser.

Nous sommes dans l'impossibilité de dire notre impuissance, toutes nos paroles deviennent dérisoires et nous ajoutons (involontairement) une pierre à la construction perverse de la personnalité psychotique de ces jeunes.

La question est bien alors : « Comment pouvons-nous sortir de ce fonctionnement pervers, comment sortir de ce cercle infernal ? ». Il me semble que la réponse n'est pas dans la création sans cesse renouvelée de "nouveaux lieux d'accueil". Cela équivaut à une course en avant qui n'aurait pas de fin.

Il devient évident qu'il nous faut, face à ces jeunes, trouver des réponses différentes. Sortir de ce que nous avons l'habitude de faire, de vivre. Nous devons nous décaler, jusqu'à pouvoir enfin les rencontrer?

### III. OSER DES PRISES EN CHARGE À GÉOMÉTRIE VARIABLE.

Le constat fait jusqu'à présent n'est pas très optimiste. Il est cependant important de se rappeler que nous parlons de jeunes en très grandes difficultés. Dès lors, qu'il soit difficile de travailler avec eux n'a rien d'étonnant.

Référons-nous à la problématique initiale :

*« Les institutions " agréées", officielles (ou reconnues comme telles) s'adressent à des jeunes aux problématiques bien définies.*

*Lorsque les problèmes posés par le jeune accueilli dépasse un certain seuil, ces structures, se trouvent dans l'incapacité de satisfaire aux besoins qu'exige une prise en charge souvent lourde et pouvant mettre en danger la stabilité du groupe d'accueil.*

*Pour ces jeunes, les solutions sont ailleurs ! Peut-être hors des sentiers battus.*

*La tentation serait alors de chercher " LA SOLUTION", celle qui répondrait de façon universelle aux problèmes posés par ces jeunes «incassables». »*

Trouver "LA SOLUTION" celle qui résoudrait une fois pour toute ce problème des "incassables" ? Non seulement cela relève de l'impossible, mais le seul fait de croire à un moment ou à un autre que cela pourrait être possible, ou même seulement envisageable, tend à confirmer les jeunes dont nous avons la charge dans l'illusion de leur toute puissance.

---

<sup>30</sup> Dans ce cas de "Sujet" le jeune devient l'objet encombrant dont il faut se débarrasser.

En effet chaque fois que nous leur proposons une nouvelle solution, si plane dans nos paroles l'idée que nous avons trouvée "LA SOLUTION" à tous leurs problèmes, non seulement nous leur mentons (inconsciemment), mais lorsqu'ils auront une fois de plus mis à mal ce qui devait être miraculeux, nous aurons contribué activement à la dégradation de leur personnalité. Après chaque échec, ils se trouvent un peu plus enfermés dans le désespoir. Un peu plus enclins à recourir à la destruction d'eux même à travers l'autre.

### **A. LE CAS DE DANIEL.**

Oser des prises en charges différentes. Oser, c'est à dire se risquer. Prendre le risque d'avoir une parole qui tranche<sup>31</sup>, Accepter de ne pas tout savoir, accepter de n'avoir pas de "solution à coup sûr". Prendre le risque de dire à ce jeune que c'est lui qui détient la réponse à ses problèmes. Ce que nous mettons en place avec lui n'aura de sens (quelle que soit la solution proposée) que s'il accepte de prendre avec nous ce risque de la vérité.

#### **1) Daniel**

Daniel est un jeune homme de 18 ans. Placé depuis l'âge de 1an, son parcours sera fait de placements successifs. Leurs fréquences s'accélèrent à mesure qu'il grandit.

Il vit l'abandon de sa mère, l'absence de son père, il sera placé en foyer au décès du père de la famille d'accueil, sa conduite devenant insupportable. Daniel est garçon qui vit les propos de l'adulte à fleur de peau, il ne fait confiance à personne, il se vit lui-même comme méchant. Tous ces placements se termineront brutalement, par un renvoi de l'institution.

Il y aura cependant un intermède dans ce parcours chaotique. Daniel effectuera un séjour de rupture à but humanitaire en Afrique. Si Daniel ne participe que très peu à la vie du groupe, il s'intègre parfaitement à la vie du village. Il passe de case en case, accepté par les habitants, apprécié pour la gentillesse et la vivacité d'esprit dont il fait preuve dans ce cadre bien précis. A la fin du séjour Daniel dira à ses éducateurs : « Oubliez-moi ici, si je rentre, je retourne dans la galère ».

Daniel rentrera et retournera dans la galère. Ce moment de répit n'aura duré que le temps du séjour. Il est de nouveau renvoyé, placé dans un nouveau lieu de vie, il y reste 4 mois, il sera renvoyé pour vol. Dans son nouveau foyer, ses tendances psychopathiques qui s'exprimaient jusqu'alors dans sa délinquance, passeront un nouveau cap. Daniel frappera un éducateur.

#### **2) Le Placement de la dernière chance**

C'est dans ce cadre que Daniel sera confié à un service d'alternative à l'incarcération. Ce qui est demandé au service est clair, il s'agit de permettre à Daniel d'atteindre avec le moins de casse possible ses 18 ans, c'est à dire dans 10 mois.

<sup>31</sup> Denis Vasse, Un Parmi d'autre, Ch. II, Ed. du Seuil, Paris, 1978.

La proposition du service sera la suivante, puisque Daniel s'est trouvé bien en Afrique, il faut mettre en place une prise en charge de ce type. De plus conformément à ce qui se fait habituellement dans ce service, le jeune doit être partie prenante du projet. Il nous semble après la première rencontre que Daniel est plus enclin à faire de l'opposition systématique qu'à entrer dans une démarche quelconque. Les éducateurs ne se font que très peu d'illusion sur les chances de réussite du projet.

Lors de la seconde rencontre avec Daniel, l'idée suivante lui a été soumise, il avait la possibilité, s'il le désirait de vivre pendant les 10 mois à venir dans une famille de Circassien<sup>32</sup>. La vie du cirque lui a été expliquée, ainsi que l'intérêt qu'il pourrait y trouver. Daniel s'est contenté de rester replié sur lui-même, ni regard, ni réponse. La réaction face à ce mutisme a été de le renvoyer à ses responsabilités : « Ce que nous proposons ne t'intéresse pas ? Bien, ce n'est pas grave, nous n'attendons pas après toi pour vivre. Au revoir. Si tu changes d'avis tu sais où nous trouver. »

Surpris par cette réaction, Daniel rattrapera l'éducateur. Il dit qu'il est intéressé, qu'il veut bien tenter le coup. Personne n'est dupe et surtout pas Daniel. Ce qui fait tilt ce n'est pas le fait de vivre dans un cirque. Il me semble que c'est bien le fait que pour la première fois Daniel devienne réellement acteur de son placement, il n'est pas déplacé comme un objet. Il devient réellement sujet, il est acteur de son devenir. Le Cirque c'est la "cerise sur le gâteau", ce qui rend la proposition plus attrayante.

A partir de cet instant, les éducateurs vont jouer à la vérité avec Daniel. Leur Parole se doit d'être vraie, porteuse de Loi, porteuse des désirs que Daniel ne peut pas toujours exprimer. Cette parole sera acceptée comme tel par Daniel parce qu'elle sera toujours en accord avec les actes posés. Lorsqu'il est dit à Daniel qu'il n'a pas besoin de fuguer, qu'il n'a qu'à demander lorsqu'il veut venir voir son frère ou sa mère<sup>33</sup>, c'est vrai. Lorsque le père de Daniel retrouvera son fils, les éducateurs joueront la carte de la confiance etc.

### **3)Déroulement de la mesure et conclusion.**

Cette mesure se déroulera en deux temps, avant le retour du père naturel et après son retour.

L'hypothèse de départ était qu'il fallait arrêter l'errance de Daniel (passage d'institution en institution, fugues répétées ). Le cirque donnait à Daniel la possibilité de revivre (différemment) son expérience africaine d'une part, et de transformer, grâce à la vie itinérante de sa famille d'accueil, son errance en voyage d'autre part. Son lieu de vie bougeait avec lui.<sup>34</sup>

<sup>32</sup> Les Circassiens sont des gens du voyage. Ils font du cirque. Ils ont des petits cirques familiaux, tournant de village en village, ils mènent une vie dure. Ils ont un sens de l'accueil fort développé, fortement ancré dans leur tradition.

<sup>33</sup> Daniel a renoué des contacts avec sa mère depuis quelques années. Celle-ci vit en concubinage. Ils vivent une précarité profonde, alcoolisme, violence, délinquance (Daniel sera frappé plusieurs fois, il y aura même une hospitalisation). Ce milieu a sur Daniel une influence négative, il se construit de lui une image dégradée et dégradante sous le regard absent de sa mère.

<sup>34</sup> Voir étude de cas jointe au dossier.

Daniel a testé tout au long de sa prise en charge la solidité des adultes qui l'entouraient. S'il a fugué, c'est chaque fois pour venir au bureau de ses éducateurs, comme s'il avait voulu vérifier qu'ils étaient bien présents à leur poste. Dès le début du placement, Daniel n'a commis aucun acte de délinquance. Il a accepté les contraintes qui lui étaient imposées par la vie du cirque. Les orages qu'il y a eu avec Romain (le chef de famille) lui ont permis d'expérimenter que l'affection était plus forte que les colères.

Lorsque le père naturel de Daniel a retrouvé son fils, les éducateurs sont restés fidèles à l'action engagée. Alors que ce monsieur avait l'interdiction depuis 18 ans de voir son fils, ils ont joué avec l'accord (retissant) du service de tutelle, la carte de la confiance.

Aujourd'hui Daniel est majeur. Il a choisi de partir vivre avec son père, sa belle-mère et ses quatre demi-sœurs. Il a mené jusqu'au bout le contrat qu'il avait passé avec les éducateurs. Il a même revendiqué le droit de terminer son temps de prise en charge, expliquant qu'il le devait à ses éducateurs. Pour la première fois de sa vie Daniel est parti de quelque part de façon sereine. Il peut aujourd'hui se détacher de sa mère. Il a trouvé un père qui a le souci de l'avenir de son fils (ce monsieur s'est battu pendant des années pour retrouver ce fils qu'il n'avait jamais vu). Il a trouvé une famille qui est une référence solide.

Ce rapide tour d'horizon d'une prise en charge "réussie"<sup>35</sup>, n'a de valeur que dans ce qu'il a d'exemplaire : C'est-à-dire qu'elle n'est pas renouvelable avec un autre jeune. Ce qui a fonctionné avec Daniel n'aurait probablement pas fonctionné avec Loïc ou Séverine. Les enchaînements de circonstances favorables, le désir de Daniel de se sortir de son propre piège ont permis une fin heureuse.

C'est bien dans cette impossibilité de renouveler ce qui a été fait que je voudrais situer ma réflexion. C'est bien parce que Daniel a été considéré comme unique, qu'il s'est vécu comme tel, à travers ses éducateurs, qu'un travail a été possible. Daniel a été reconnu comme ayant le droit d'avoir des tendances antisociales<sup>36</sup>. Winnicott explique que ces tendances sont le fait d'une personnalité intacte. Il me semble que l'impossibilité que nous avons dans certains cas à résister à ces tendances, déstabilise petit à petit cette personnalité. La rendant fragile et susceptible de déviance.

Le seul travail réel fait avec Daniel a été de rendre sens à la parole donnée en accordant parole et actes. D'offrir enfin à Daniel la possibilité de se frotter à des adultes qui n'abandonnent pas. Une fois encore il est important de redire que le cadre permettait une souplesse qu'aucune

---

<sup>35</sup> Il faut ici aussi relativiser cette réussite. Au jour où j'écris ces lignes, Daniel est chez son père depuis 3 semaines. Il n'a jamais vécu en famille, et cet apprentissage risque de s'avérer aussi délicat que risqué. Daniel va très certainement tester la résistance de sa nouvelle famille. Comment les choses vont-elles évoluer ? Comment la famille va-t-elle supporter les assauts de Daniel ? Cela reste à voir, mais il n'en reste pas moins que l'évolution de Daniel est bien réelle.

<sup>36</sup> in, "Psychanalyse des comportements violents», page 31, PUF, janvier 1993, Vendômes. C. Balier s'inspire du livre de G. Diatkine : "Les transformations de la psychopathie" (Paris, PUF, 1983) ainsi que sur les écrits de Winnicott, la tendance antisociale, (Paris, Payot, 1956).

institution ne peut offrir. Ce cadre sans mur, est défini par les éducateurs du service comme pouvant se déformer et donc indestructible. Il y a peut être là un embryon de réponse, sur la place à donner à ces jeunes «incasables».

## **B. OÙ CASER LES «INCASABLES» ?**

Nous avons tendance, pour des raisons pratiques, à vouloir normaliser les réponses que nous apportons aux jeunes dont nous nous occupons. Surtout si les moyens utilisés pour une prise en charge se sont avérés efficaces, pourquoi ne marcheraient-ils pas avec d'autres. Il serait tellement plus simple d'avoir une recette qui fonctionnerait pour tels cas, une autre pour tels autres cas, nous ferions ainsi l'économie d'une nouvelle réflexion. Bien sûr cela impliquerait que nous soyons capables de définir parfaitement les troubles dont souffre le jeune que nous rencontrons, afin de pouvoir sortir de notre chapeau d'éducateur la prise en charge appropriée. C'est une tentation, nous savons bien que cela n'existe pas et n'existera heureusement jamais.

### **1) «Incasables» à tous les sens du terme.**

Nous avons vu, que ces jeunes "incasables" présentent, pour la plupart, des troubles psychopathiques importants. L'idée d'un "impossible travail" s'impose de nouveau. Qui peut prétendre travailler avec des psychopathes ?

Sont-ils tous réellement psychopathes ou bien n'en présentent-ils que les signes les plus spectaculaires ?

Dans son livre "Les Transformations de la psychopathie" Gilbert Diatkine tente de faire la différence entre vrais et faux psychopathes. Il part d'une intuition qu'ont la plus part des psychiatres.

Après avoir tenté de définir le psychopathe sous l'angle neurologique puis génétique, il tentera en vain de donner une définition à partir de la psychanalyse. Il termine son chapitre de la manière suivante : « En résumé, la psychanalyse pas plus qu'aucune autre discipline, ne nous apporte le moyen de distinguer le "Vrai" psychopathe. Tout ce qu'elle nous apprend de son Surmoi, de son agressivité, de sa tendance antisociale, n'est que l'accentuation de phénomènes qui s'observent chez d'autres sujets. Elle nous permet de deviner quels sont ceux qui sont le plus exposés au plus haut risque de devenir des psychopathes : des enfants ou des adolescents qui ont subi d'importantes carences affectives au début de leur vie? Et qui ont développé des troubles du comportement assez intenses pour provoquer l'effondrement de leur environnement. »<sup>37</sup>

Cette impossibilité avouée de définir ce qu'est un vrai psychopathe, cette possibilité de déceler le risque, de déceler des tendances à la psychopathie, nous laisse une marge d'action. S'il

---

<sup>37</sup> Gilbert Diatkine, Les transformations de la psychopathie, p51, PUF, Paris, 1983.

est possible de déceler un risque avant qu'il ne soit trop tard, alors il doit être possible de faire quelque chose (Le cas de Daniel est là pour confirmer cela).

L'autre aspect intéressant dans cette recherche de Diatkine, c'est que chaque psychanalyste a donné sa définition du psychopathe. Je ne veux pas ici entrer dans le détail, mais le simple fait qu'il y a pléthore de définitions donne, là aussi, un éclairage sur le travail possible.

Il n'y a pas un type de psychopathie, mais plusieurs, chacun présentant des facettes multiples, des degrés divers. Il ne peut donc pas y avoir une réponse éducative, mais autant de réponses qu'il y a de cas.

Dans le travail éducatif, le plus souvent nous adaptons un type donné de réponse éducative au jeune que nous avons en face de nous. Le constat que nous faisons avec les "incasables", c'est que cette adaptation des réponses ne suffit pas. Non seulement elle ne suffit pas, mais il semblerait que cela accélère le processus de déstructuration du jeune.

Nous stigmatisons ces jeunes en pointant leur impossibilité à s'adapter au modèle "standard"<sup>38</sup> que nous proposons, puis nous les désignons comme «incasables». Nous sommes capables de constater leurs tendances antisociales exacerbées, rares sont les institutions qui font la démarche de les prendre en compte (lorsque cela est encore possible). Il me semble donc évident que rien ne sera possible avec ces jeunes si nous ne sommes pas capables de nous déplacer, de changer nos habitudes, de prendre le risque d'emprunter des chemins détournés.

## **2) Multiplier les prises en charges individualisées.**

Revenons maintenant à la commande faite par le schéma départemental. Dans l'analyse des besoins, je le soulignais précédemment<sup>39</sup>, il est constaté une tendance à sélectionner les admissions afin d'écarter les cas difficiles, ainsi qu'une tendance à les exclure sans avoir recherché des solutions adaptées.

Il me paraîtrait quelque peu injuste de reprocher à des institutions classiques leur impossibilité à accueillir des cas lourds. Chaque institution se réfère à un projet éducatif précis. Les admissions doivent se faire en fonction de ce projet. Il serait mal venu, voire dangereux pour les jeunes accueillis, d'accepter au sein de l'institution d'autres jeunes ne répondant pas au profil habituel. Il est regrettable que dans ces institutions, pour des raisons d'urgence, des jeunes, cas lourds, soient imposés aux équipes éducatives. On ne peut pas demander dans ces conditions qu'un travail constructif soit entrepris, le seul travail réellement envisageable étant de protéger le reste du groupe de la destruction.

Il paraît donc évident que la prise en charge des jeunes présentant des tendances psychopathiques ne puisse en aucun cas suivre les mêmes circuits que les autres. Le souci majeur

---

<sup>38</sup> Standard, c'est à dire prévu pour des jeunes n'ayant pas développé de tendances psychopathiques. Ceux-là restent encore aujourd'hui la grande majorité.

<sup>39</sup> Page 13.



étant de les connaître suffisamment pour pouvoir mettre en place, avec eux si possible, des solutions adaptées à chacun d'entre eux.

Il ne s'agit pas de bouder les structures existantes et de tous les envoyer dans un cirque ! Mais bien de sortir de l'urgence réellement pathologique dans laquelle il plonge leur entourage. Multiplier les prises en charges individualisées, dépister le plus vite possible les risques de psychopathie. Connaître suffisamment les différents circuits qui existent, afin de ne pas se trouver dépourvu lorsque nous nous retrouvons face à ce type de jeune. Il me semble que des outils existent, le véritable problème est peut-être bien dans notre relation individuelle avec ces jeunes. Ils font peur. Leur capacité à détruire leur entourage, nous pousse à des réactions souvent précipitées, peu réfléchies, les entraînant toujours plus avant dans l'exclusion. D'autre part face à la souffrance terrible qu'ils nous donnent à voir, devant l'étalage de leur histoire toujours douloureuse, notre premier réflexe est souvent de tendre une main secourable. Dans les institutions, les vieux éducateurs attendent, le sourire aux lèvres de voir le jeune diplômé se faire prendre au piège. A la première manifestation de sympathie, c'est l'explosion : Arnaud, à la sortie du tribunal, pris d'une rage folle, fracasse plusieurs voitures, un éducateur avait eu le malheur de lui serrer la main trop chaleureusement. Ce simple signe de bienveillance avait été insupportable?

Peut-être avons-nous à découvrir des nouvelles façons de travailler.

## CONCLUSION

Institution, lieu de vie, famille d'accueil !

Et toujours ceux qui n'y ont pas leur place : "incasables" parce que sans case où entrer. Celles que nous proposons ne sont pas adaptées.

Nos techniques de travail ne sont pas prévues pour ces jeunes sans repères, incapables de régler leurs conflits autrement que par des passages à l'acte. Inaccessible à la parole tel que nous la pratiquons habituellement, ils demandent pourtant une aide, il y va de leur vie. Certains l'expriment clairement. Voici l'extrait d'une lettre qu'a écrit Loïc à son juge, je la restitue tel qu'il l'a écrite :

« ?Je pence qu'avec ce qui suis je pourrais vous convaincre car je veux sortir en gros de mon cotidien que vous connaissez déjà, ? et que je pense que je suis en dangée et que je pourrais faire une bêtise, car je me laisserais pas faire<sup>40</sup> surtout après ce qu'il mon fait, et puis que je pourrais perdre le contrôle de moi car je veux me sortir de ma denomée TOXICOMANIE? Je n'ai pas le choix car le psychiatre que j'ai été voir ma refoulé il n'avais pas le temps de me mètre dans son agenda? il faut que je me contrôle car je sens que je peux craquer à tout moment et pendant ces moment, je me "défonce" jusqu'aux boue et que j'ai peur de tuer ou de me faire tuer ou d'être dans une citation ou je n'aurais plus le choie ! » Loïc termine sa lettre de la façon suivante : « ?je veux fondée une famille car il faux que je pense au futur et ne plus ce retourner car ca fait mal trop? »<sup>41</sup> Je l'ai dit, Loïc a craqué. Faute de remèdes à sa souffrance, faute d'avoir pu trouver le lieu où il était accessible.

Dans le même temps Daniel fait des progrès alors que nous lui proposons une famille d'accueil complètement hors normes, mais de quelles normes s'agit-il ? La solution serait donc là ?

Le mode de vie du cirque n'est pas banal. Les rapports à la société sont souvent pleins de méfiance, conflictuels parfois, en particulier avec les représentants des forces de l'ordre. Daniel va trouver dans cette marginalité des repères, qui lui serviront de passerelle jusqu'à nous, le rapport qu'il établit avec des adultes différents, lui permettront de se reconstruire.

Il me semble aujourd'hui, que, au-delà de cette marginalité, c'est bien le fait que nous ayions monté un projet avec lui et pour lui. C'est parce qu'il devenait quelqu'un au travers de ce qui était mis en place, qu'il a pu commencer à grandir. Dans cette démarche-là Daniel ne se trahit<sup>42</sup> pas, il peut sortir dignement du processus dans lequel il s'était enfermé.

---

<sup>40</sup> Loïc avait été agressé à St Etienne et tabassé dans sa chambre pour une histoire de racket.

<sup>41</sup> Extrait de lettre publiée avec l'accord de son auteur.

<sup>42</sup> In : "L'institution et les paradoxes du changement" de René Clément dans « Quelles interventions face à l'exclusion ? », revues Connexion, N°62, 1993, Ed. ÈRÈS. (Cf. introduction p4)

La richesse des solutions plus ou moins marginalisées et individualisées repose sur leur caractère unique. A la seconde utilisation, nous entrons déjà dans une routine de fonctionnement. L'aventure liée à la découverte commune, au risque vécu ensemble, n'existe plus.

Travailler avec ces jeunes devient une gageure quotidienne. Il faut pour chacun d'eux trouver ce qui va permettre de renouer le fil rompu de la relation, de dépasser la sensation de danger qu'ils ressentent chaque fois qu'ils doivent nouer des liens.

Ce besoin de prise en charge entièrement personnalisée, nous renvoie à nos propres limites. Jusqu'où sommes-nous prêt à accompagner les jeunes qui nous sont confiés. Sommes-nous capables de discerner au-delà de nos repères habituels ce qui sera bon pour ce jeune ? Accepter de dire, comme le disait un médecin psychiatre : « Nous ne pourrions commencer un travail avec Séverine, que lorsqu'elle aura sombré dans la toxicomanie. »

Pour elle, le projet serait donc d'attendre qu'elle ait atteint le fond pour commencer un travail constructif ?

Cet exemple, extrême dans sa dureté, nous montre bien à quel point nous devons accepter de revoir nos règles de travail, nos façons d'accompagner ces jeunes.

Ce même psychiatre disait : « Ces jeunes-là, plus tu les aimes et plus ils t'en font baver. Si vous voulez travailler avec eux, vous les éducateurs, il faudrait commencer par ne pas vouloir les aider ! »

Ne pas les aider, mais être avec eux, sur un pied d'égalité ? Les reconnaître, les accepter pour ce qu'ils sont.

« De la rencontre des désirs de l'accueillant [de l'éducateur] et de la personne accueillie va naître une relation singulière, **unique**, sur laquelle va se fonder une possibilité d'évolution pour la personne accueillie. Il s'agit même d'un pari? L'accueillant s'engage lui-même[Il se risque] et engage son espace privé dans ce périlleux pari? »<sup>43</sup>

C'est la prise en charge dans son ensemble qui devient marginal, pas seulement la structure d'accueil. Notre travail se situe bien alors dans la rencontre avec celui qui est différent et c'est bien là le propre du travail de l'éducateur.

---

<sup>43</sup> « Eléments historiques, idéologiques, pédagogiques fondants les valeurs de l'existence d'un lieu de vie- lieu d'accueil, et en définissant l'éthique. », p206, Conférence de Marie-Paule Glachant Entretiens de St Etienne 1994. In «Les actes 1994 », Sauvegarde de l'enfance et de l'Adolescence AFORE.

## BIBLIOGRAPHIE

**A.D.S.E.A** : Alternative à l'incarcération, bilan de trois ans d'expérience. St Etienne, 1987.

**BALIER Claude** : Psychanalyse des comportements violents, PUF, Le fil rouge, Paris, 1993.

**CLEMENT René** : L'institution et les paradoxes du changement, in Quelles interventions face à l'exclusion ? , ERES, Connexions, Toulouse, 1994.

**Conseil Général de la Loire** : Schéma départemental de l'hébergement de l'enfance, DPS 42, 1995.

**DIATKINE Gilbert** : Les transformations de la psychopathie, PUF, Le fil rouge, Paris, 1983.

**FOURRE Martine** : Les Lieux d'Accueil Espace social et éthique psychanalytique, Z'Editions, Nice, 1991.

**GLACHANT Marie-Paule** : Eléments historiques, idéologiques, pédagogiques, fondant les valeurs de l'existence d'un lieu de vie d'accueil et en définissant l'éthique, *In* Les Entretiens de St Etienne, les Actes 1994, A.D.S.E.A, 1995.

**TOURNIER Jean-Luc** : Repenser la famille : un enjeu du travail social, *In* Les Entretiens de St Etienne, les Actes 1994, A.D.S.E.A, 1995.

**TREMINTIN J** : Lien social, n°349, 18 avril 1996.

**VASSE Denis** : Un Parmi d'autres, Ed. du Seuil, Le champ freudien, Paris, 1978.

**WINNICOTT Donald W.** : "Jeu et Réalité" L'Espace potentiel, Gallimard, Mayenne, 1994.